



communiqué

Date

Le 6 février 1990

N^o 024

Pour publication

ÉLIMINATION ACCÉLÉRÉE DES DROITS DE DOUANE

EN VERTU DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, et le ministre des Finances, M. Michael Wilson, ont invité aujourd'hui les entreprises canadiennes à soumettre des propositions en vue de procéder à une seconde série de mesures pour l'élimination accélérée des droits de douane en vertu de l'Accord de libre-échange (ALE). Les ministres ont indiqué que les détails du processus avaient été publiés dans la Gazette du Canada du 3 février.

L'an dernier, plus de 350 sociétés et associations industrielles canadiennes et 200 sociétés américaines ont fait des démarches auprès de leur gouvernement pour que des droits de douane soient levés rapidement, comme le prévoit l'ALE. À la suite de larges consultations au plan national sur ces demandes, un accord a été conclu sur l'élimination accélérée des droits de douane sur quelque 400 numéros tarifaires représentant environ 6 milliards \$ d'échanges commerciaux bilatéraux.

Les ministres ont indiqué que, notamment du fait du succès que cette procédure a connu l'an dernier, des sociétés continuent de venir proposer des modifications aux nomenclatures tarifaires de l'ALE. Les ministres ont déclaré que dans la mesure où des industries canadiennes souhaitent se prévaloir de ces possibilités pour accroître la libéralisation du commerce, le gouvernement fera en sorte que l'étude de leurs propositions soit facilitée.

Par ailleurs, les ministres ont reconnu que bon nombre de sociétés canadiennes préfèrent s'en tenir à l'élimination échelonnée des droits de douane, selon le calendrier actuellement prévu par l'ALE.

.../2